



club alpin français  
*Calanques Marseille Cassis*

## REUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU

5 février 2009

Présents : Isabelle Allemand, Patrice Brod, Amina Barkouk, Maxime d'Aillaud de Caseneuve, Jean-Michel Eychenne, Monique Jérôme, Joël Lebreton, Nicole Lusinchi, Rémi Ménager, Jean-Claude Moine, Sylvie Monniaux, Jean-Marc Prudhomme, Jean-Paul Resch, Hélène Russo, Frédéric Salen, Hélène Santoni, Jacques Santoni et Christine Sauvaire.

Excusés : Geneviève Faye, Alain Ferdinand et Georges Volle.

La séance est ouverte à 19h50, sous la présidence de Patrice Brod.

### Rappel de l'ordre du jour

1. Compte-rendu de l'AG de la FFCAM du 25 janvier 2009 à Rivesaltes
2. Organisation du brevet des calanques (prévu le 29 mars 2009) : statut, parcours, reconnaissance, publicité, récompenses, organisation de la journée, tarif, bulletin d'inscription, organisateur principal, volontaires pour aider à l'organisation (contrôleurs, serre-fil, chauffeurs)
3. Programme avril-mai-juin
4. Questions diverses.

**Point 1** : Patrice Brod nous fait un bref compte-rendu de l'assemblée générale de la FFCAM qui a eu lieu le 25 janvier 2009 à Rivesaltes : jour de tempête dans le sud-ouest, cette AG a été un peu perturbée, les participants ont goûté aux joies de l'éclairage à la bougie. Un nouveau président a été élu : il s'agit de Georges Elzière du CAF de Grenoble. Un nouveau bureau aussi a été élu.

La cotisation nationale augmentera en 2010. Elle passera par exemple de 27€60 à 28€30 pour un adhérent T1.

Le contrat d'assurance entre la MAIF et la FFCAM prendra fin en 2009. Un appel d'offre a été lancé afin d'obtenir des propositions : le résultat est alarmant puisqu'il conduirait à une augmentation déraisonnable du prix de l'assurance (+250%) associée à la cotisation du CAF.

Un débat a aussi eu lieu sur l'ajustement des cotisations pour les nouveaux adhérents s'inscrivant à partir du mois de mai (baisse de 40% sur la part club et la part fédération, par exemple). Cela demanderait un ajustement des statuts de la fédération. Une autre motion a été présentée afin de réduire les cotisations des personnes ne pratiquant que la randonnée : motion rejetée, pour diverses raisons (dont la difficulté de mise en oeuvre d'une telle procédure).

L'article 30 des statuts a été modifié : à partir de 2010, les nouveaux adhérents verront leur carte valable du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> octobre de l'année suivante. Pour les anciens adhérents, celle-ci sera valable du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année suivante.

**Point 3 :** Les personnes désirant ajouter des sorties au programme pour les mois d'avril-mai-juin sont priées de se faire connaître auprès de Jean-Michel Eychenne qui se chargera de diffuser l'information.

#### **Point 2 : Brevet des calanques**

- La date du brevet des calanques 2009 est fixée au 29 mars.
- Ce brevet aura le statut de « sortie du club », un parcours organisé, et non pas une manifestation sportive. Il faudra un organisateur de la sortie (au moins officiellement pour le programme). Ce brevet est ouvert à tout cafiste et non-cafiste avec une carte découverte (à acheter au club la veille au plus tard) et muni d'un certificat médical.
- Le parcours se rapprochera au mieux du parcours traditionnel. Il faudra une équipe de reconnaissance (Maxime d'Aillaud, Jacques Santoni, Christine Sauvaire) afin de déterminer les endroits « qui passent » et ceux « qui ne passent pas ». En effet, les grosses intempéries qui ont eu lieu dernièrement ont provoqué des éboulements.
- La publicité sera assurée par des envois aux différents clubs alpins de la description de la sortie. Les « habitués » du parcours seront prévenus individuellement par courriel. Il faudra préciser les modalités que l'on pourra trouver sur le site du CAF CMC (parcours, livre de bord, bulletin d'inscription, règlement).
- Les participations aux frais (et non pas des « droits d'inscription ») se monteront, comme l'an dernier, à 6€ pour les moins de 25 ans et à 12€ pour tous les autres participants, la date limite étant le 26 mars 2009. Comme toujours, le nombre de participants est limité à 15 équipes de 3.
- Pour les récompenses, deux ou trois personnes doivent se charger d'aller démarcher les magasins de montagne tels que : la Montagne, Alpina, le Vieux Campeur, Expé, North Face, ...
- Le budget prévisionnel du brevet se monte à environ 600€ : on peut envisager de consacrer 300€ pour l'achat de cadeaux et 300€ pour les boissons et les faux-frais de la soirée.
- La liste des participants, la publication des résultats, le livre de bord, la fiche de participation, l'affiche, le règlement, le bulletin d'inscription seront disponibles sur le site du CAF : Jean-Michel Eychenne s'en occupera.
- Les personnes nécessaires à l'encadrement sont au nombre de 25 :
  - 3 personnes pour l'équipement de passages délicats
  - 9 personnes pour les contrôles (en ne comptant qu'une personne par poste)
  - 1 personne pour fermer le parcours (serre-file) : peut-être 2 ?
  - 8 conducteurs (sur une base de 30 participants)
  - 1 personne pour les massages à l'arrivée
  - 2 personnes pour l'organisation de la soirée (repas, musique, boissons, etc...)
  - 1 personne pour le reportage

Pour la soirée, Rémi Ménager s'est occupé de nous trouver une salle (salle de la base nautique en dessous du Palm Beach, à partir de 20h). Pour le reportage, Alain Rémy est désigné d'office.

#### **Point 4 : Questions diverses**

L'avis du CAF départemental sur le parc national des calanques a été diffusé à tous les adhérents : l'escalade est un point sensible à étudier.

Le prochain bureau est prévu le 26 février (en fait, il aura lieu le 5 mars).  
Le prochain comité directeur est prévu le 19 mars.

La séance est levée à 21h.

La secrétaire

Le Président

Sylvie Monniaux

Patrice Brod